



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**RÈGLEMENT 33-2013-6 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 –  
RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – AFIN DE CLARIFIER LES  
LIMITES DE VITESSE SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE**

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 15 mars 2017, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement 33-2016-6. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 14 JUIN 2017.**

Roch Sergerie, Avocat et OMA  
Greffier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

**RÈGLEMENT 33-2013-6** – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 –  
*RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT* – AFIN DE CLARIFIER LES  
LIMITES DE VITESSE SUR LA RUE SAINTE-CATHERINE

---

Je, soussigné, Roch Sergerie, greffier de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 14 juin 2017 du journal *l’Avenir de l’Est* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est.

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 14 JUIN 2017.**

Roch Sergerie, avocat et OMA  
Greffier